

# Règlement communal sur le stationnement des véhicules sur la voie publique

---

Municipalité de Saint-Maurice



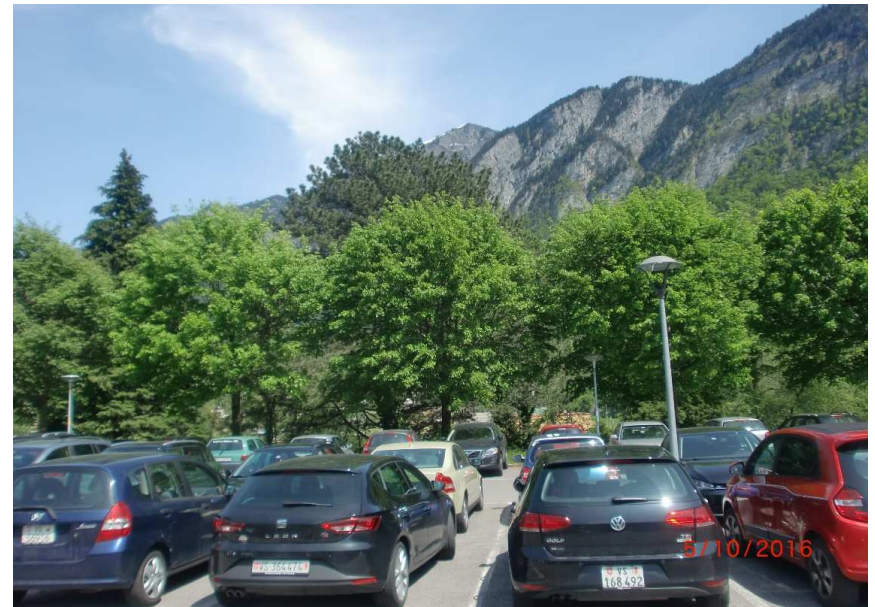
# Problématique

Etroitement liée au développement touristique et économique de la ville

**Le rêve : trouver une place facilement**



**La réalité : chercher patiemment**



# Analyse

C'est suite à une masse d'oppositions suscitées par la mise à l'enquête publique d'horodateurs que la Municipalité a confié au bureau **CITEC Ingénieurs et Conseils SA** l'analyse de la politique de stationnement.

- volontairement portée sur le **centre-ville** ;
- enquête approfondie de la réalité du terrain et des **besoins** en places de parc à court et moyen termes ;
- relevés de l'**occupation** des places de parc et la **rotation** des véhicules stationnés.

# Constatations

- **600 places** publiques ont été étudiées ;
- Certaines zones sont **saturées** au centre-ville :

**Av. des Terreaux - Ch. des Condémines - Rue J-H Barman**

- Il existe des **zones blanches limitées à 10h** au centre-ville proche des commerces.

# But du règlement

## **Optimiser l'offre en places de stationnement**

- Tenir compte des besoins du trafic en général ;
- Faciliter la recherche d'une place de stationnement ;
- Gérer les parkings de façon efficace et économique ;
- Préserver l'attrait du centre-ville.

# Illustration

Rue JH Barman, mardi 10 mai 2016, 15h00

**Places payantes**

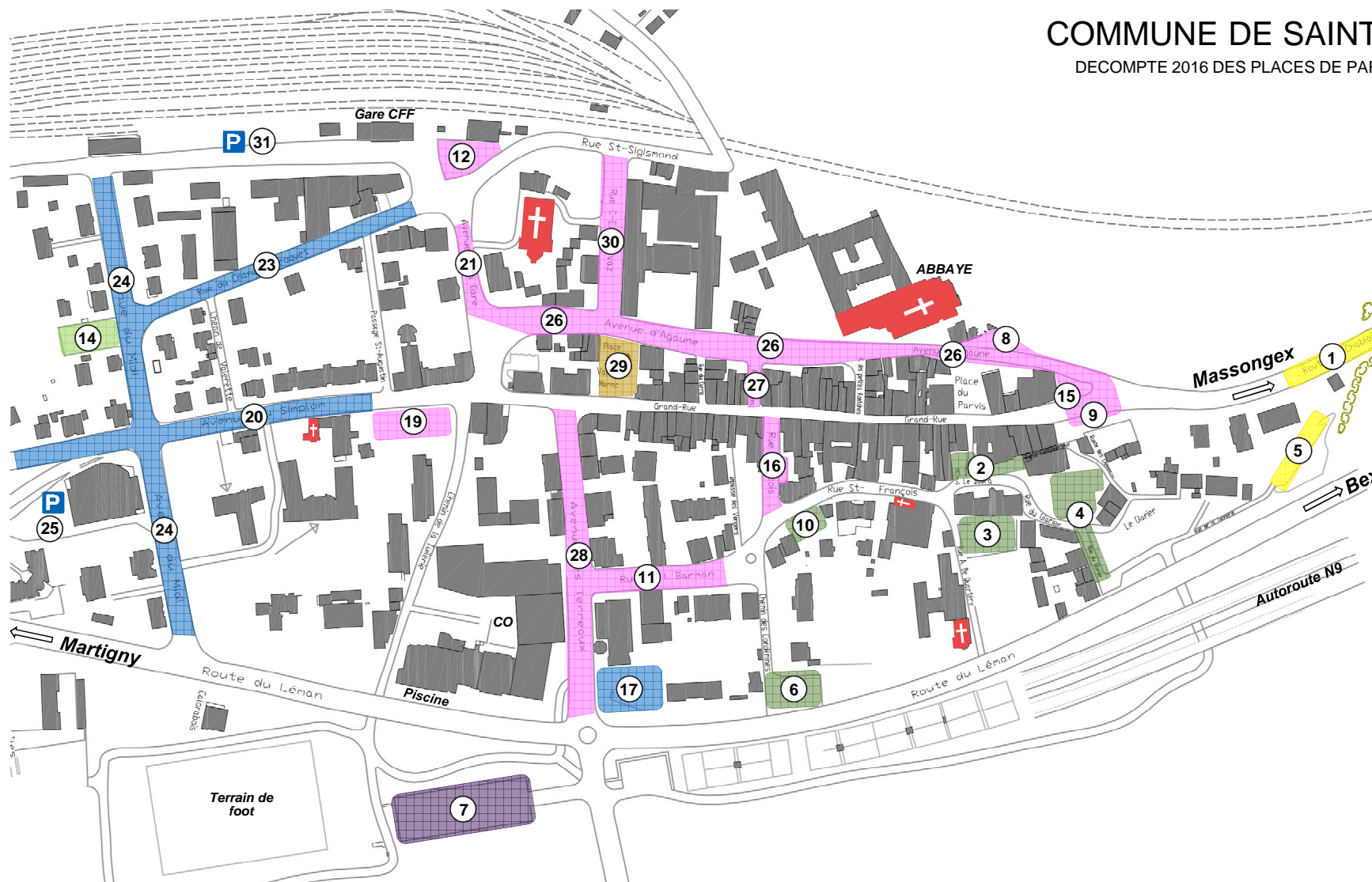


**Places gratuites**



# Plan des parkings

## COMMUNE DE SAINT-MAURICE DECOMPTE 2016 DES PLACES DE PARC AU CENTRE VILLE



Zone A1	
8	Place Panisset 7 Pl.
9	Place Keller 5 Pl.
11	Rue J-H. Barman 20 Pl.
12	Place de la Gare Nord 9 Pl.
15	Grand-Rue 13 Pl.
16	Rue F. Dubois 22 Pl.
19	Place Saint-Jacques 13 Pl.
21	Avenue de la Gare 7 Pl.
26	Avenue d'Agaune 55 Pl.
27	Rue Ch-L de Bons 3 Pl.
28	Avenue des Terreaux 38 Pl.
30	Rue C-E. de Rivaz 11 Pl.

Zone A2	
29	Parking Val de Marne 27 Pl.

Zone B1	
2	Place Saint-Marie 18 Pl.
3	Lavigerie 27 Pl.
4	Glarier 33 Pl.
6	Condémines 39 Pl.
10	Rue Saint-François 7 Pl.
14	Place du midi 43 Pl.

Zone B2	
1	Château 29 Pl.
5	Place petite Californie 15 Pl.

Zone B3	
7	Autoroute 121 Pl.

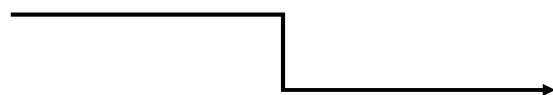
Zone C	
17	Terreaux / Coop 35 Pl.
20	Avenue du Simplon 24 Pl.
23	Rue Chanoine Broquet 21 Pl.
24	Avenue du midi 39 Pl.

Zone hors règlement P	
25	Parc Migros 42 Pl.
31	Place de la Gare Sud 64 Pl.

Total de Places : 787 Pl.

# Zones d'affectation

A proximité des commerces et des centres d'intérêt



**Favoriser un taux de rotation élevé**

Tarifs proposés	
gratuité	30 minutes
1ère heure	50 ct.
2ème heure	1.-
3ème heure	2.-
4ème heure	3.-
heures suivantes	-
tarif nocturne	-
heures payantes	08h00-12h00 13h30-19h00
vignette domicilié	-
vignette non-domicilié	-

## A1

Première ½ heure gratuite

Durée de stationnement limitée à 4 heures maximum

Tarif exponentiel dès la première heure

Pas de vignette

Gratuité entre 12h00 et 13h30 ainsi qu'entre 19h00 et 8h00



# Zones d'affectation

A proximité des commerces et des centres d'intérêt (parkings enterrés)



**Favoriser un taux de rotation élevé**

Tarifs proposés	
gratuité	30 minutes
1ère heure	50 ct.
2ème heure	1.-
3ème heure	2.-
4ème heure	3.-
heures suivantes	-
tarif nocturne	50 ct. de 19h00 à 8h00
heures payantes	-
vignette domicilié	45.-/mois ou 450.-/an
vignette non-domicilié	-

## A2

Première ½ heure gratuite

Durée de stationnement limitée à 4 heures maximum **en journée**

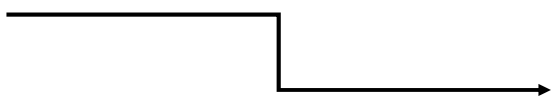
Tarif exponentiel dès la première heure

**Tarif spécial entre 19h00 et 8h00**

**Vignettes «domicilié» possibles pour la période entre 17h00 et 8h00**

# Zones d'affectation

## Stationnement longue durée à proximité du centre-ville



**Répondre à la demande de stationnement longue durée**

Tarifs proposés	
gratuité	1 heure
1ère heure	1.-
2ème heure	1.-
3ème heure	1.-
4ème heure	1.-
heures suivantes	2.-
tarif nocturne	
heures payantes	8h00-12h00 13h30-19h00
vignette domicilié	35.-/mois ou 350.-/an
vignette non-domicilié	60.-/mois ou 600.-/an

### B1

Première heure gratuite

Durée de stationnement **non limitée**

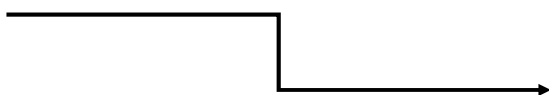
Tarif exponentiel dès la **quatrième** heure

Gratuité du stationnement entre 12h00 et 13h30 et entre 19h00 et 8h00

Vignettes possibles

## Zones d'affectation

Stationnement longue durée à proximité du centre-ville



**Favoriser les occupants occasionnels  
(touristes, visiteurs d'institutions, etc.)**

Tarifs proposés	
gratuité	2 heures
1ère heure	1.-
2ème heure	1.-
3ème heure	1.-
4ème heure	1.-
heures suivantes	2.-
tarif nocturne	
heures payantes	8h00-12h00 13h30-19h00
vignette domicilié	
vignette non-domicilié	

**B2**

Deux heures gratuites

Durée de stationnement non limitée

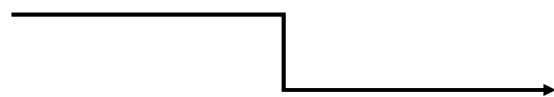
Tarif supérieur dès la quatrième heure

Gratuité du stationnement entre 12h00 et 13h30 et entre 19h00 et 8h00

Pas de vignettes

# Zones d'affectation

Permettre un stationnement gratuit de plus longue durée



**Favoriser les résidents et les travailleurs**

Tarifs proposés	
gratuité	2 heures
1ère heure	1.-
2ème heure	1.-
3ème heure	2.-
4ème heure	2.-
heures suivantes	3.-
tarif nocturne	
heures payantes	
vignette domicilié	35.-/mois ou 350.-/an
vignette non-domicilié	60.-/mois ou 600.-/an

**B3**

Deux heures gratuites

Durée de stationnement non limitée

Tarif supérieur dès la cinquième heure

Vignettes possibles

# Zones d'affectation

## C

Zone dévolue à la **zone bleue**

**Favoriser les riverains**

Tarifs proposés	
vignette domicilié	25.-/mois ou 250.-/an
vignette non-domicilié	35.-/mois ou 350.-/an

**C**

Vignettes possibles

## D

Zone hors règlement



**D**

Stationnement limité à 48 heures au maximum

# Conclusion

- Les problèmes de stationnement focalisent l'attention du **citoyen** ;
- Le stationnement a **un coût pour la communauté agaunoise** (entretien, marquage, etc.) dont l'usager de place gratuite sans limite de temps n'a pas conscience et auquel il ne participe pas ;
- Les mesures préconisées sont **supportables** pour l'usager ;
- **L'accroissement des moyens de transports privés** étant en constante augmentation, une politique de stationnement claire et cohérente nous permettra d'envisager l'avenir sereinement.

Merci de votre attention

